PARTICULIERS

TARIFS
DES SERVICES & OPÉRATIONS DE VOTRE BANQUE

Mise à jour au 30/04/2021

Prix en euros, exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

BANQUE POPULAIRE OCCITANE

la réussite est en vous

Ces tarifs sont applicables à nos clients particuliers, ainsi qu'à nos clients professionnels et entreprises.

La brochure tarifaire Professionnels & Entreprises 2021 est aussi à la disposition de notre clientèle dans tous nos points de vente et sur le site Internet www.occitane.banquepopulaire.fr pour les opérations bancaires effectuées dans le cadre professionnel.

Les présents tarifs peuvent être modifiés en cours d'année, après information préalable, deux mois avant leur mise en application.

AU CŒUR DES TARIFS

Ponctuée d'informations, conseils et avantages clients, cette brochure a été conçue pour vous aider dans la gestion quotidienne de vos comptes et la maîtrise de vos budgets. Pour mieux comprendre la tarification bancaire, elle est complétée en page 31 d'un récapitulatif des principaux « repères ». Et au-delà, elle constitue un vecteur supplémentaire et volontaire de clarté et transparence.

Pour en savoir plus, choisissez le mode d'information qui vous convient le mieux. Plusieurs solutions sont à votre disposition :

■ **en agence** où le dispositif en libre accès vous permet de trouver : brochure tarifaire Particuliers, brochure tarifaire Professionnels & Entreprises, document d'information tarifaire, mini-guides et guides de la Fédération Bancaire Française

■ **sur notre site internet :** www.occitane.banquepopulaire.fr

■ **par téléphone** auprès des téléconseillers de notre Service Clientèle Alodis, du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h :
- depuis la France, au 05 81 22 00 00 (numéro non surtaxé)
- depuis l'étranger, au +(33)5 81 22 00 00
(coût variable en fonction du pays de l'opérateur)

■ **auprès de votre Conseiller Clientèle** habituel qui vous connaît et saura trouver le service le mieux adapté à votre mode de vie et à votre budget.

N'hésitez pas à nous interroger pour toute information complémentaire, tout conseil. Nous vous remercions de votre fidélité.

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS (TARIFS EN €)

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement).

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) :

Cyber*Plus* gestion		Gratuit Hors coût du fournisseur d'accès à Internet
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :		
- abonnement de 10 alertes dans le mois	par mois	**2,00 €**
au-delà	par alerte reçue	**0,25 €**
Tenue de compte	par mois	**2,00 €**
Soit pour information 24,00 euros par an		
Fourniture d'une carte de débit :		
(les produits MasterCard ne sont plus commercialisés)		
- carte de paiement internationale à débit immédiat :		
(Visa Classic ou MasterCard)	par an	**45,00 €**
- carte de paiement internationale à débit différé :		
(Visa Classic ou MasterCard)	par an	**45,00 €**
- carte de paiement internationale à autorisation systématique :		
(Visa Classic à autorisation systématique)	par an	**45,00 €**
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)		
- les 3 premiers retraits par mois et par carte		**Gratuit**
- à partir du 4ème retrait dans le mois	par retrait	**1,30 €**
(gratuit pour les Visa Premier, Platinum et Infinite)		
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : **Sécuri*Plus*[1]**	par an	**30,50 €**
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) :		
- en agence	par virement	**4,60 €**
- par Internet		**Gratuit**
Prélèvement :		
- frais par paiement d'un prélèvement SEPA		**Gratuit**
- frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA		**Gratuit**
Commission d'intervention par opération, avec un plafond de 80 euros par mois		**8,00 €**

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais relatifs aux services et produits financiers, il convient pour le Client de se reporter aux informations précontractuelles et/ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque Populaire fournit au Client. [1] Contrat assuré par BPCE Prévoyance, entreprise régie par le Code des assurances.

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site Internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1er, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D 312-1-1, A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

SOMMAIRE

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE 5
Ouverture, transformation, clôture
Relevés de compte
Tenue de compte
Services en agence
Services Bancaires de Base
Les Prestations de Base

BANQUE À DISTANCE 8

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT 9
Cartes
Services liés à la carte bancaire
Services liés aux retraits d'espèces
Virements
Prélèvements / TIPSEPA
Chèques

OFFRE GROUPÉE DE SERVICES 13
PACK FAMILLE
FORFAIT CRISTAL
FORFAIT CRISTAL DUO
AFFINEA, la convention personnalisée
AFFINEA 1€, l'essentiel de la banque au quotidien jusqu'à vos 30 ans
Convention NRJ Banque Pop'
Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF)

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS 18
Commission d'intervention
Opérations particulières
Incidents de paiement
Plafonnements spécifiques

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS 19
Mise en place ou renouvellement d'autorisation de découvert
Crédits à la consommation
Crédits immobiliers
Frais de garanties et d'interventions sur dossier de prêt
Autres prestations

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS 21
Épargne bancaire
Placements financiers

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE 24
OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL 26
TARIFS JEUNES ET JEUNES ACTIFS 28
TARIF acb 29
TARIF ACEF 29
RÉSOUDRE UN LITIGE / EXPRIMER UNE RÉCLAMATION 30
VOS REPÈRES 31

(+) AVANTAGE BANQUE POPULAIRE OCCITANE

(i) INFORMATION

(C) CONSEIL

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Ouverture, transformation, clôture

Ouverture d'un compte avec signature de la Convention de Compte		Gratuit
Service d'aide à la mobilité bancaire (Facili'Pop)		Gratuit

i Vous ouvrez un nouveau compte, nous nous chargeons de la domiciliation de tous vos virements et prélèvements avec Facili'Pop. Vous déménagez ? Nous nous engageons à faciliter vos démarches de transfert de compte vers une autre Banque Populaire. N'hésitez pas à consulter votre Conseiller Clientèle ou à vous reporter au Guide de la Mobilité, disponible dans votre agence et sur le site Internet de votre banque.

Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois		Gratuit
Clôture de compte de dépôt, compte épargne (PEL, CEL…) ou compte titres ordinaire / PEA		Gratuit
Transfert de compte vers une autre Banque Populaire (tous types de comptes)		Gratuit
Transfert de compte épargne (CEL, PEL, PEP) vers un autre établissement	par compte	105,00 €
Transfert portefeuille (compte titres, PEA ou PEA-PME) ou titre étranger vers autre banque (hors réseau Banque Populaire)		
- frais fixes forfaitaires		150,00 €*
- par ligne		12,20 €
Désolidarisation de compte-joint		30,00 €

*Montant maximum (toutes lignes cumulées) pour les PEA

Relevés de compte

Relevé de compte papier :		
- mensuel		Gratuit
- par quinzaine	par mois	2,35 €
- décadaire	par mois	3,50 €
- journalier	par mois	19,90 €
Relevé de compte mensuel électronique complémentaire au relevé mensuel papier	par mois	3,00 €
Envoi mensuel de relevé de compte en braille		Gratuit
Relevé de compte électronique		Gratuit
E-documents Abonnement permettant l'accès aux relevés de compte électroniques et autres documents bancaires.		Gratuit

C Nos clients soucieux de la préservation de l'environnement peuvent recevoir leurs relevés sur support informatique via Cyber*Plus*, notre site de banque à distance. Pour plus d'informations, reportez-vous à la rubrique BANQUE À DISTANCE.

i Ce pictogramme identifie sur vos relevés de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité sur nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure en fin de votre relevé de compte. De plus, en début de chaque année, vous recevez le récapitulatif annuel des frais facturés sur votre compte au cours de l'année écoulée.

Édition de relevé de compte sur un automate Banque Populaire Occitane		Gratuit
Envoi du relevé annuel des frais		Gratuit
Carnet de bord papier, abonnement	par an	14,50 €
Dates de valeur pour les chèques compensables en France :		
- chèque émis		Jour(1)
- remise de chèque(s) à l'encaissement :		
- en compte de dépôt		Jour + 1 ouvré(2)
- en compte d'attente à l'encaissement		Jour + 10 ouvrés(2)(3)

i La date de valeur sert de référence au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs. Elle intègre le délai de traitement informatique nécessaire à la réalisation de certaines opérations.

(1)(2)(3) Cf. renvois page 6

Tenue de compte

Tenue de compte :

- par compte — par mois — **2,00 €**[4]
- les jeunes détenteurs d'une convention jusqu'à 28 ans inclus — **Gratuit**
- les clients mineurs (moins de 18 ans) — **Gratuit**

Commission de suivi — par trimestre — **100,00 €**

Cette commission rémunère le suivi spécifique du risque et la gestion administrative et comptable des comptes, créditeurs ou débiteurs, en situation(s) particulière(s) :

- comptes débiteurs plus de 60 jours en valeur dans le trimestre
- comptes NPAI (N'habite Pas à l'Adresse Indiquée) durant plus de 6 mois
- comptes interdits bancaires à l'initiative d'une autre banque.

Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif — par an — **30,00 €**[5]

dans la limite du solde créditeur du compte

(compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier)

(1) Jour : date de comptabilisation au compte du client. (2) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques). (3) 60 jours pour défaut de conformité. (4) Les frais de tenue de compte sont gratuits pour les clients contractant un crédit immobilier et/ou un crédit à la consommation à compter du 01/10/2016 dont le compte support a été ouvert moins de 180 jours avant l'édition de l'offre de prêt et dont le compte enregistre moins de 4 écritures débitrices mensuellement. (5) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

Services en agence

Délivrance d'un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) ou IBAN (International Bank Account Number) — **Gratuit**

Enregistrement d'un changement d'adresse — **Gratuit**

Retrait en euros d'espèces au guichet de votre agence — **Gratuit**

Mise à disposition de fonds (auprès d'une autre Banque Populaire) — **18,30 €**

Frais de recherche de documents (hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement repris à l'article L133-1 du Code Monétaire et Financier) — par document — **9,60 €**

Frais de location de coffres pour les clients de la Banque Populaire Occitane :

- petite taille — par an — **119,00 €**
- taille moyenne — par an — **171,60 €**
- grande taille — par an — **254,50 €**
- supplément pour paiement au guichet — **50,00 €**
- frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs) — **Frais réels par ouverture**

Frais de succession
(frais de traitement d'un dossier de succession, par dossier) :

- dossiers simples[1] :
  - avoirs inférieurs ou égaux à 500 € — **Gratuit**
  - avoirs supérieurs à 500 € — **1,00 % des avoirs**
    - minimum — **70,00 €**
    - maximum — **350,00 €**
- dossiers complexes[2]
  - avoirs inférieurs ou égaux à 500 € — **Gratuit**
  - avoirs supérieurs à 500 € — **1,20 % des avoirs**
    - minimum — **150,00 €**
    - maximum — **750,00 €**
- frais pour dossier non clos depuis plus d'un an — par an — **70,00 €**

(1) Dossier simple : compte de dépôt + épargne monétaire. (2) Dossier complexe : assurance vie et/ou non vie, crédits et/ou concours divers, titres, PEL non échus, compte professionnel, coffre.

Services Bancaires de Base

Services définis à l'article D.312-5-1 du Code Monétaire et Financier, offerts dans le cadre du droit au compte **Gratuit**

Les Services Bancaires de Base se composent des produits et services suivants :

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- un changement d'adresse par an
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
- la domiciliation de virements bancaires
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires
- prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
- abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc...)
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne
- deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
- la réalisation des opérations de caisse.

Commission d'intervention
(pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base) par opération **4,00 €**
Plafond mensuel **20,00 €**

i Le Droit au Compte vous permet, si vous n'avez pas ou plus de compte de dépôt et si une banque refuse de vous en ouvrir un, de vous rapprocher directement de la Banque de France qui désignera une banque où vous pourrez bénéficier gratuitement d'un compte et des services bancaires de base prévus par la réglementation, ou de charger la banque de cette démarche si vous êtes une personne physique.

Les Prestations de Base*

(ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services)

- l'ouverture et la clôture du compte	**Gratuit**
- la tenue du compte	**Tarif standard****
- un changement d'adresse par an	**Gratuit**
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire	**Gratuit**
- la domiciliation de virements bancaires	**Gratuit**
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte	**Tarif standard****
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires	**Tarif standard****
- prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance	**Tarif standard****
- abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc...)	**Tarif standard****
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la Banque	**Tarif standard****
- fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne	**Tarif standard****

*Au sens des articles L312-1 et D.312-5 du Code Monétaire et Financier ** indiqué dans la brochure tarifaire

BANQUE À DISTANCE

Par Internet (adresse : www.occitane.banquepopulaire.fr)

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)[1][2] :

- **Cyber*Plus* consultation** — Gratuit

  Abonnement permettant de consulter ses comptes sur Internet et d'effectuer des virements entre vos comptes.

- **Cyber*Plus* gestion** — Gratuit

  Abonnement permettant de bénéficier, à partir d'un accès sécurisé au site de la Banque Populaire, aux services suivants : consultation de comptes et portefeuilles boursiers, possibilité d'effectuer des virements et de passer des ordres de bourse, accès à l'information boursière et financière.

En téléchargeant l'application Banque Pop, vous pouvez consulter vos comptes et effectuer des virements avec votre mobile ou votre tablette.

Abonnement à des produits offrant des alertes de la situation du compte :

- par e-mail		Gratuit
- par SMS		
- par alerte reçue		0,25 €
- abonnement de 10 alertes dans le mois	par mois	2,00 €
au-delà	par alerte reçue	0,25 €

Confirmation de l'exécution d'un virement émis :

- par e-mail		Gratuit
- par SMS	par confirmation reçue	0,35 €

Les demandes de confirmation de virement et les alertes sont paramétrables via votre interface Cyber*Plus* et vous permettent d'être informé de la réalisation d'un virement, des dépassements d'un solde que vous aurez défini ou d'un mouvement sur votre compte. Pour les confirmations de virement, il vous suffira de le demander à la saisie de votre virement grâce à une case à cocher.

Sécur'Pass — Gratuit

Sécur'Pass est un dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.

Pass Cyber*Plus* pour la sécurisation des opérations en ligne :

- le lecteur		10,00 €
- remplacement de lecteur en cas de dysfonctionnement		Gratuit
- remplacement de lecteur en cas de perte, d'usage non conforme par le client ou demande de lecteur supplémentaire	par lecteur	10,00 €
- carte Pass Cyber*Plus*		Gratuit
Sécuriser vos opérations via SMS (procédure exceptionnelle en cas d'indisponibilité momentanée du lecteur)		Gratuit
Coffre-fort numérique (5 Go)	par mois	1,80 €

Les virements externes et toutes opérations sensibles réalisés à partir de Cyber*Plus* sont entièrement sécurisés grâce à Sécur'Pass et au PassCyber*Plus*, lecteur de carte bancaire fourni par votre banque.

Vous n'êtes pas détenteur d'une carte Banque Populaire Occitane ? La carte Pass Cyber*Plus* vous permet d'utiliser le lecteur Pass Cyber*Plus* pour sécuriser vos opérations sur Internet.

Découvrez nos applications mobile

Banque Pop : grâce à votre application, gérer vos comptes sur mobile et tablette de manière sécurisée n'a jamais été aussi simple et efficace.
Avec l'application **SM@RT Chèq' :** vous pouvez désormais déposer vos chèques sur votre compte Banque Populaire Occitane, gratuitement, sans vous déplacer en agence et de façon totalement sécurisée !

Roulez serein : accéder aux services essentiels en cas de sinistre véhicule.
Fonds Banque Populaire : consulter la gamme de SICAV et Fonds Communs de Placement Banque Populaire.

(1) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné. (2) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

Par téléphone

Tonalité *Plus* et SMS+ permettent de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde du compte et des dernières opérations.

Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.[1]) par serveur vocal **Tonalité *Plus*** composez le

0 892 892 992 Service 0,40 € / min + prix appel

Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.[1]) **SMS+**

envoyez un SMS au 6 11 10 à partir de votre mobile (hors coût d'un SMS facturé par votre opérateur) par SMS **0,35 €**

Service clientèle **Alodis** : composez le 05 81 22 00 00 **Appel non surtaxé**

(1) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné.

Abonnement à des produits offrant des alertes de la situation du compte par SMS **Movi*Plus*** (SMS reçu automatiquement) par mois **5,50 €**
(ce produit n'est plus commercialisé)

Par automate

Service Bancaire National **Gratuit**

i Lors de déplacements hors de votre région habituelle, le Service Bancaire National attaché à la carte de paiement permet de consulter le solde de votre compte sur l'ensemble des distributeurs Banque Populaire, de réaliser un virement vers un autre compte Banque Populaire et d'effectuer un retrait d'espèces.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Cartes

i
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) :** l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) :** l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) :** l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur le compte.
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation quasi-systématique) :** l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroute ou de certains parking...).

Les cartes Visa ou Mastercard (les produits MasterCard ne sont plus commercialisés) internationales permettent d'effectuer des opérations à l'étranger. Les cartes Visa Premier, Visa Platinum et Visa Infinite sont associées à de nombreux services.
Vous pouvez consulter les plafonds standards de retraits et de paiements de votre carte, sur votre espace Cyber, le détail des assurances ou de l'assistance associées et les termes de votre contrat carte bancaire en vigueur sur notre site Internet : www.occitane.banquepopulaire.fr
En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur), 7j/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

\+ Les cartes de retrait, cartes de paiement et cartes débit-crédit bénéficient d'une réduction de 30% à partir de la 2ème carte de même niveau sur le même compte hors convention.

Carte **Déposia** **Gratuit**

La carte Déposia permet au porteur de déposer des espèces dans nos automates en toute sécurité. Cette carte ne permet ni les paiements ni les retraits.

Carte de retrait (cotisation annuelle)
Fourniture carte **Point Argent Plus** à débit immédiat par an **28,50 €**
Carte de retrait internationale, assistance incluse.

Les jeunes de 12 à 17 ans inclus bénéficient d'une réduction de 50% sur la cotisation de la carte Point Argent Plus.

Fourniture d'une carte de débit
(carte de paiement internationale à autorisation systématique)
Fourniture carte **Visa Electron** à débit immédiat par an **33,00 €**
(ce produit n'est plus commercialisé)
Electron est une carte de paiement à débit immédiat. Elle permet de régler des achats chez les commerçants(1) et également d'effectuer des retraits dans les distributeurs de billets.

Fourniture carte **Visa Electron NRJ** à débit immédiat par an **35,70 €**
(ce produit n'est plus commercialisé) Carte de retrait et de paiement internationale avec contrôle du solde et visuel NRJ personnalisable apportant des avantages spécifiques proposés dans le site www.nrjbanquepop.fr

Fourniture carte **Visa Classic à autorisation systématique**
à débit immédiat par an **45,00 €**

Fourniture d'une carte de débit
(carte de paiement internationale à autorisation quasi-systématique)

Fourniture carte **Visa Classic à autorisation quasi-systématique**
à débit immédiat par an **45,00 €**

Fourniture d'une carte de débit (cotisation annuelle)
Toutes nos cartes de paiement internationales incluent des prestations d'assurance et d'assistance.

Fourniture carte **Visa Classic NRJ** à débit immédiat ou différé*
(ce produit n'est plus commercialisé) par an **47,10 €**

Fourniture carte Internationale (**Visa** ou **MasterCard**)
(les produits MasterCard ne sont plus commercialisés)
- carte de paiement internationale à débit différé* par an **45,00 €**
- carte de paiement internationale à débit immédiat par an **45,00 €**

* Conditions du débit différé : les paiements présentés à la banque jusqu'au dernier jour ouvré du mois sont débités le dernier jour ouvré du mois. (1) Les commerçants affichant le logo Visa Electron

Fourniture carte **Visa Premier**
- carte de paiement internationale à débit différé* par an **120,00 €**
- carte de paiement internationale à débit immédiat par an **120,00 €**

Carte de retrait et de paiement internationale aux prestations d'assurance et assistance enrichies, avec des services exclusifs et des réductions tarifaires.

Fourniture carte **Visa Platinum**
- carte de paiement internationale à débit différé* par an **205,00 €**
- carte de paiement internationale à débit immédiat par an **205,00 €**

Carte de retrait et de paiement internationale avec prestations d'assurance/assistance de haut niveau, plafonds de paiement/retrait élevés et donnant accès à des avantages exclusifs.

Fourniture carte **Visa Infinite**
- carte de paiement internationale à débit différé* par an **310,00 €**
- carte de paiement internationale à débit immédiat par an **310,00 €**

Carte bancaire donnant accès à des services privilégiés partout dans le monde.

Fourniture carte **Visa Infinite Banque Privée**
- carte de paiement internationale à débit différé* par an **350,00 €**

* Conditions du débit différé : les paiements présentés à la banque jusqu'au dernier jour ouvré du mois sont débités le dernier jour ouvré du mois.

La mention "CREDIT" inscrite sur la carte de paiement à débit différé permet de louer des véhicules ou de faire des réservations à l'étranger.

Pour acheter sur Internet en toute sécurité, le service e-Carte Bleue est disponible gratuitement avec les cartes Visa Classic à autorisation systématique, Classic à autorisation quasi-systématique, Classic, Classic Facelia, Premier, Premier Facelia, Platinum, Platinum Facelia et Infinite. Demandez-le à votre Conseiller Clientèle.

Cartes débit-crédit (cotisation annuelle)
Carte associée à un crédit renouvelable[1]
Cartes permettant de choisir d'effectuer des retraits ou des paiements, soit au comptant, soit en utilisant le crédit renouvelable associé à la carte.

Fourniture carte **Visa Classic Facelia** à débit immédiat ou différé* par an **42,00 €**

Fourniture carte **Visa Premier Facelia** à débit immédiat ou différé* par an **120,00 €**

Fourniture carte **Visa Platinum Facelia** à débit immédiat ou différé* par an **205,00 €**

Service E-Carte Bleue (exclusivement sur Visa Electron, Classic à contrôle de solde, Classic, Classic Facelia, Premier, Premier Facelia, Platinum, Platinum Facelia et Infinite) **Gratuit**

Logiciel générant des numéros de carte bancaire à usage unique et à distance.
Fourniture carte de crédit Créodis par an **17,00 €**
(ce produit n'est plus commercialisé)

* Conditions du débit différé : les paiements présentés à la banque jusqu'au dernier jour ouvré du mois sont débités le dernier jour ouvré du mois.

Paiement par carte :
- paiement par carte bancaire en euro en France et dans l'EEE[2] **Gratuit**
- paiement par carte bancaire en devises (autre que l'euro)
(cf. Rubrique OPERATIONS BANCAIRES A L'INTERNATIONAL p.26)

(1) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs. (2) Voir détail zone EEE p.27

Services liés à la carte bancaire

Service **Cartego** (tarif forfaitaire distinct de la cotisation annuelle de la carte bancaire et prélevé une fois par an ou à chaque changement de visuel) :
(ce produit n'est plus commercialisé)
- visuel du catalogue **7,20 €**
- visuel personnalisé **9,60 €**

Service de personnalisation de la carte bancaire avec un visuel choisi dans une bibliothèque d'images, selon un thème particulier ou en téléchargeant une photo personnelle.

i Vous êtes titulaire d'un abonnement Cyber*Plus* et d'une carte bancaire. Vous pouvez personnaliser votre carte bancaire à partir de votre espace de gestion des comptes sur Internet Cyber*Plus*.

Réédition du code confidentiel de la carte **9,80 €**

Consultation du code confidentiel de la carte via l'application mobile Banque Pop **Gratuit**

Refabrication de carte en cas d'usage non conforme par le client (détérioration, blocage puce par client…) **10,00 €**

Création, remplacement de carte ou réédition de code confidentiel en urgence **23,80 €**

Frais de blocage de la carte à l'initiative de la banque en cas d'usage abusif ou du client en cas d'opposition, pour perte, vol ou usage frauduleux **Gratuit**

Modification du plafond de retrait et/ou de paiement de la carte :
- via l'application mobile Banque Pop* **Gratuit**
- en agence par demande **10,00 €**

* Modification limitée à 3 fois dans une année civile

Services liés aux retraits d'espèces

Sm@rt Retrait **Gratuit**
Service qui permet au client de retirer de l'argent sans carte dans l'ensemble des GAB du réseau Banque Populaire et des banques adossées (Banque de Savoie, Crédit Maritime) grâce à son smartphone.

Retrait en euros à un Distributeur Automatique de Billet (DAB) Banque Populaire et Point Argent (dont Sm@rt Retrait) **Gratuit**

Retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) :

- les 3 premiers retraits par mois et par carte		Gratuit
- à partir du 4ème retrait dans le mois (gratuit pour les Visa Premier, Platinum et Infinite)	par retrait	1,30 €

i Les retraits et paiements supérieurs à 50 000 €, dans la zone euro, sont soumis à commission de 2,00% du montant de la transaction.

C En France, pour éviter les frais sur les retraits aux distributeurs des autres banques, prenez l'habitude de retirer sur les automates Banque Populaire ou choisissez une carte Visa Premier, Platinum ou Infinite.

Carte de crédit Créodis **(ce produit n'est plus commercialisé)** :

- remplacement en cas de perte ou d'usage non conforme par le client	8,00 €
- réédition du code confidentiel en cas d'oubli ou d'usage non conforme par le client	6,00 €

Virements

Remarque : pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE(1), (cf. Rubrique OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL)

Virement SEPA instantané

Émission d'un virement SEPA instantané (Instant Payment)(2)

Frais par virement occasionnel (avec Cyber*Plus* gestion)	1,00 €

Réception d'un virement SEPA(3)

Virement occasionnel ou permanent	Gratuit

Émission d'un virement SEPA(2)

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) :	
- par Internet (avec Cyber*Plus* gestion)	Gratuit
- au guichet de votre agence par virement vers un compte d'un autre établissement	4,60 €
Frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit
Frais par virement permanent :	
- avec mise en place par Internet (avec Cyber*Plus* gestion)	Gratuit
- avec mise en place au guichet de votre agence par virement vers un compte d'un autre établissement	1,10 €
- modification ou annulation d'un virement permanent	Gratuit
Virement urgent (par virement)	14,40 €
Demande d'annulation d'un virement SEPA après exécution (erreur client)	4,60 €
Demande de recherche de virement SEPA émis(4) (par demande)	30,00 €
Service Paylib entre amis	Gratuit

Service permettant d'effectuer un virement SEPA occasionnel ou virement SEPA instantané (gratuit) avec le numéro de téléphone mobile du bénéficiaire dans la limite de 300 €.

(1) Voir détail zone EEE à la rubrique OPERATIONS BANCAIRES A L'INTERNATIONAL. (2) Virement en euros, émis vers la France ou un pays de la zone SEPA (voir détail de la zone SEPA p.27). Pour un virement, lorsque la date d'échéance tombe un jour non ouvrable, le virement est effectué le jour ouvrable suivant. (3) Virement en euros, reçu en provenance d'un compte situé en France ou dans un autre pays de la zone SEPA (vor détail zone SEPA p.27). (4) Pour les demandes de recherche sur une opération de paiement mal exécutée, les frais de recherches ne sont pas facturés au client.

Prélèvements / TIPSEPA*

Frais de prélèvement :	
- frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit
- frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
Frais par paiement d'un SEPAMail	Gratuit
Frais d'un titre interbancaire de paiement SEPA (TIPSEPA)	Gratuit
Opposition à un prélèvement SEPA avant exécution (révocation d'une échéance de prélèvement)	Gratuit
Opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA (retrait du consentement ou refus permanent)	Gratuit

* Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA (voir détail zone SEPA à la rubrique OPERATIONS BANCAIRES A L'INTERNATIONAL).

Chèques

Remise de chèque(s)		Gratuit
Paiement d'un chèque		Gratuit
Renouvellement automatique de chéquier		Gratuit
Frais d'envoi de chéquier à domicile en courrier simple		1,29 €
Frais d'envoi de chéquier 40 formules à domicile en recommandé		7,67 €
Frais d'envoi de chéquier 60 formules à domicile en recommandé		9,40 €
Frais d'émission d'un chèque de banque		15,00 €
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (le client)	par an	23,40 €
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur (le client)	par an	23,40 €

i Comment fonctionne le renouvellement automatique ? Pour un chéquier de 40 formules, la fabrication d'un nouveau est déclenchée lorsque 29 formules ont été présentées à l'encaissement par leurs bénéficiaires.

C Pour ne jamais manquer de chèques, optez pour le renouvellement automatique du chéquier avec expédition à votre domicile.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Pack FAMILLE

La convention qui équipe toute votre famille pour une cotisation unique

POUR LES PARENTS

Le prix mensuel de la cotisation dépend du type de carte choisi		Essentiel	Confort	Premium
La tenue de(s) compte(s)		×	×	×
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyber*Plus* Internet et Mobile) par titulaire		×	×	×
Un service d'alertes sur la situation du compte (par SMS, mise en place par Cyber*Plus*)		×	×	×
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung pay ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque		×	×	×
Un service de coffre-fort numérique par titulaire[1]		×	×	×
Une autorisation de découvert par compte[1][2]		×	×	×
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte[4]		3	illimités	illimités
Des chéquiers sur demande (hors frais d'envoi postaux)[1]		×	×	×
Un conseiller dédié en agence		×	×	×
L'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus[3]			×	×
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€[1]			×	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€[1]				×
Des retraits et paiements par carte hors zone Euro[4][5]				illimités
Des virements SEPA instantanés				×
Minimum 2 comptes et maximum 3 comptes 1 carte par titulaire et par compte[2] Maximum 4 cartes dans le pack	VISA Classic à autorisation quasi-systématique	12,90 €	14,90 €	
	VISA Classic	12,90 €	14,90 €	
	VISA Premier		22,90 € 2 cartes Premier max. + 2 cartes Classic	27,90 € 2 cartes Premier max. + 2 cartes Classic
	VISA Platinum			35,90 € 2 cartes Platinum max. + 2 cartes Premier
	Visa Infinite / Visa Infinite Banque Privée			49,90 € 2 cartes Infinite max + 2 cartes Premier

POUR TOUS LES ENFANTS DE 12 ANS À 28 ANS

Les parents sont titulaires d'un PACK FAMILLE Essentiel

Un FORFAIT CRISTAL Essentiel — **Gratuit**

Les parents sont titulaires d'un PACK FAMILLE Confort

FORFAIT CRISTAL Confort
avec VISA Classic à contrôle de solde[6] ou VISA Classic — **Gratuit**

Les parents sont titulaires d'un PACK FAMILLE Premium

FORFAIT CRISTAL Premium
avec VISA Classic à contrôle de solde[6], VISA Classic ou VISA Premier — **Gratuit**

FORFAIT CRISTAL

Choisissez le forfait bancaire qui vous ressemble pour équiper votre compte personnel

Les jeunes de 16 à 28 ans, titulaires d'un forfait CRISTAL Essentiel ou Confort, bénéficient d'avantages tarifaires pour l'option mobilité internationale (cf. page 29)

Le prix mensuel de la cotisation dépend du type de carte choisi		Essentiel	Confort	Premium
La tenue de compte		×	×	×
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyber*Plus* Internet et Mobile)		×	×	×
Un abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (mise en place par Cyber*Plus*)		×	×	×
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung pay ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque		×	×	×
Un service de coffre-fort numérique[1]		×	×	×
Une autorisation de découvert[1][2]		×	×	×
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro[4]		3	illimités	illimités
Des chéquiers sur demande (hors frais d'envoi postaux)[1]		×	×	×
Un conseiller dédié en agence		×	×	×
L'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus[3]			×	×
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€[1]			×	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€[1]				×
Des retraits et paiements par carte hors zone Euro[4][5]				illimités
Des virements SEPA instantanés				×
1 carte	VISA Classic à autorisation quasi-systématique[6]	6,90 €	9,90 €	
	VISA Classic	6,90 €	9,90 €	
	VISA Premier		14,90 €	19,90 €
	VISA Platinum			25,90 €
	Visa Infinite / Visa Infinite Banque Privée			35,90 €

POUR LES JEUNES DE 12 ANS À 28 ANS

FORFAIT CRISTAL Essentiel — **1€ / mois de 12 à 24 ans**
3€ / mois de 25 à 28 ans

FORFAIT CRISTAL Confort **réduction complémentaire** — **- 50 %**

(1) Clients majeurs uniquement (2) Sous réserve d'acceptation de la banque. (3) Le contrat Sécuriplus est un contrat de BPCE Prévoyance, Société Anonyme au capital social de 13 042 257,50 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris N° 352 259 717. Entreprise régie par le Code des assurances – Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France – 75013 PARIS. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. (4) Dans la limite des plafonds de retrait et/ou de paiement définis par carte (5) Hors commission de change (6) Obligatoire pour les mineurs

FORFAIT CRISTAL DUO

Des services utiles et indispensables pour ceux qui ne veulent qu'un compte joint

Le prix mensuel de la cotisation dépend du type de carte choisi		Essentiel	Confort	Premium
La tenue de(s) compte(s)		×	×	×
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyber*Plus* Internet et Mobile) par titulaire		×	×	×
Un abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (mise en place par Cyber*Plus*)		×	×	×
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung pay ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque		×	×	×
Un service de coffre-fort numérique par titulaire[1]		×	×	×
Une autorisation de découvert par compte[1][2]		×	×	×
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte[4]		3	illimités	illimités
Des chéquiers sur demande (hors frais d'envoi postaux)[1]		×	×	×
Un conseiller dédié en agence		×	×	×
L'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus[3]			×	×
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€[1]			×	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€[1]				×
Des retraits et paiements par carte hors zone Euro[4][5]				illimités
Des virements SEPA instantanés				×
1 carte par titulaire[2]	VISA Classic à autorisation quasi systématique	**8,90 €**	**12,90 €**	
	VISA Classic	**8,90 €**	**12,90 €**	
	VISA Premier		**18,90 €** 2 cartes Premier	**24,90 €** 2 cartes Premier
	VISA Platinum			**32,50 €** 2 cartes Platinum
	Visa Infinite / Visa Infinite Banque Privée			**44,90 €** 2 cartes Infinite

Les réductions complémentaires

Pour les sociétaires CASDEN

FORFAIT CRISTAL, FORFAIT CRISTAL DUO ou PACK FAMILLE **10 % de réduction**

Pour les clients professionnels et dirigeants d'entreprise [7]

FORFAIT CRISTAL, FORFAIT CRISTAL DUO ou PACK FAMILLE **50 % de réduction**

(1) Clients majeurs uniquement (2) Sous réserve d'acceptation de la banque. (3) Le contrat Sécuriplus est un contrat de BPCE Prévoyance, Société Anonyme au capital social de 13 042 257,50 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris N° 352 259 717. Entreprise régie par le Code des assurances – Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France – 75013 PARIS. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. (4) Dans la limite des plafonds de retrait et/ou de paiement définis par carte (5) Hors commission de change (6) Obligatoire pour les mineurs (7) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les offres.

Cotisation à une offre groupée de service AFFINEA, la convention personnalisée

(cette offre n'est plus commercialisée)

Choisissez les produits et services qui vous conviennent et bénéficiez de remises progressives et permanentes.

Fourniture d'une carte de débit (cotisations p. 10-11)
(Les produits MasterCard ne sont plus commercialisés)

- Visa Electron NRJ à débit immédiat (ce produit n'est plus commercialisé)
- Visa Classic NRJ à débit immédiat (ce produit n'est plus commercialisé)
- Visa Classic NRJ à débit différé (ce produit n'est plus commercialisé)
- Visa Electron à débit immédiat (ce produit n'est plus commercialisé)
- Visa Classic à autorisation quasi-systématique à débit immédiat
- Visa ou MasterCard Internationale à débit immédiat
- Visa Classic Facelia à débit immédiat
- Visa ou MasterCard Internationale à débit différé
- Visa Classic Facelia à débit différé
- Visa Premier à débit immédiat ou différé
- Visa Premier Facelia à débit immédiat ou différé
- Visa Platinum à débit immédiat ou différé
- Visa Platinum Facelia à débit immédiat ou différé
- Visa Infinite à débit immédiat ou différé

et cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

- Assurance perte ou vol des moyens de paiement (Sécuri*Plus*, p. 24)

+

Des produits et services de la gestion quotidienne au choix

- Cyber*Plus* gestion (p. 8) - Dédicace (p. 24) - Adhésion acb (p. 29)
- Duo*Plus* **(ce produit n'est plus commercialisé)** (p. 21) - Fructi-Budget 2 (p. 25)
- Sécuri High-Tech (p. 24) - Forfait Mobilité Internationale (p. 26)

=

Vous permettent de bénéficier de réductions tarifaires progressives suivant le nombre de produits et services que vous souscrivez

3 produits ou services	▶ 10% de remise
4 produits ou services	▶ 15% de remise
5 (ou plus) produits ou services	▶ 17% de remise

Vous pouvez souscrire d'autres produits et services bénéficiant du même pourcentage de remise sur leurs tarifs unitaires

- Fructi-Facilité (p. 25) - Forfait liberté **(ce produit n'est plus commercialisé)** (p. 28)
- Forfait tranquillité **(ce produit n'est plus commercialisé)** (p. 28)
- Coffre-fort numérique (5 Go) (p.8)

Les remises s'appliquent à tous les produits de la convention. La cotisation de votre convention AFFINEA est mensuelle.

Les avantages complémentaires

Réductions additionnelles, non cumulables entre elles, sur le tarif unitaire des produits souscrits dans la convention :

- 50% de réduction supplémentaire sur la convention pour les clients âgés de 16 à 25 ans inclus
- 30% de réduction supplémentaire sur la convention pour les clients âgés de 26 à 30 ans inclus
- 10% de réduction supplémentaire pour les clients ACEF, CASDEN ou collaborateurs d'une entreprise dont le CE est partenaire

Réductions additionnelles et cumulables entre elles, sur le tarif unitaire des produits souscrits dans la convention :

- 10% de réduction supplémentaire sur chaque convention AFFINEA pour la souscription de deux conventions AFFINEA au sein d'un couple
- 5% de réduction supplémentaire sur la convention AFFINEA pour les clients équipés d'une convention professionnelle Fréquence Agri, Fréquence Libérale ou Fréquence Pro

AFFINEA 1 €, l'essentiel de la banque au quotidien jusqu'à vos 30 ans

(ce produit n'est plus commercialisé)

Offre réservée aux **étudiants ou apprentis** de 16 à 30 ans inclus, pour toute première ouverture d'un compte de dépôt de moins de trois mois.

Produits et services inclus :

- Une carte NRJ (Visa Electron NRJ à débit immédiat ou Visa Classic NRJ à débit immédiat ou différé) (rubrique VOS MOYENS ET OPERATIONS DE PAIEMENT)
- L'assurance des moyens de paiement (Sécuri*Plus* un assuré, rubrique ASSURANCES ET PREVOYANCE)
- Cyber*Plus* gestion (rubrique BANQUE A DISTANCE)

Cotisation AFFINEA 1 € par mois **1,00 €**

Convention NRJ BanquePop'

(ce produit n'est plus commercialisé)

Produits et services inclus :

- Un compte de dépôt
- Une carte Visa Electron NRJ à débit immédiat

Produits et services optionnels :

- Un compte épargne au choix (Livret Jeune, Livret A,...)
- L'assurance des moyens de paiement (Sécuri*Plus* un assuré)
- Cyber*Plus* consultation
- Extrait de compte mensuel
- Tonalité *Plus* et Alodis

Cotisation sans Sécuri*Plus* par mois **1,00 €**

Cotisation avec Sécuri*Plus* par mois **2,00 €**

Ancienne gamme*

Les conventions suivantes permettent de bénéficier d'une réduction tarifaire sur les produits et services qui les composent :

- Gamme Équipage (Équipage, Maxi, Horizon,...) **- 10% à - 50%**
- Magic-Service **- 10%**
- Pass Pop **- 50%**

* Ces conventions ne sont plus commercialisées, les tarifs sont disponibles auprès de votre Conseiller Clientèle.

Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF)

Pour les clients en situation de fragilité financière, votre Banque Populaire propose une offre groupée de services spécifiques.

OCF par mois **3,00 €**

Soit pour information 36,00 € par an

Produits et services inclus :

- La tenue, la fermeture et l'ouverture du compte de dépôt
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans votre agence
- 4 virements mensuels SEPA, dont au moins 1 virement permanent
- Des paiements par prélèvements SEPA illimités
- 2 chèques de banque par mois
- Un abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement (Cyber*Plus* consultation)
- 1 abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
- La fourniture de relevés d'identité bancaire
- 1 changement d'adresse par an
- Le plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte[(1)] **par mois 16,50 €**

Pour les clients titulaires de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) :

Commission d'intervention **par opération 4,00 €**

dans la limite d'un plafond mensuel de 16,50 €[(2)]

Plafond mensuel prévu à l'article R.312-4-2 du Code Monétaire et Financier

(1)(2) Cf. renvoi page 18

Frais de rejet de prélèvement, virement, TIPSEPA :

- si montant de l'opération inférieur à 20,00 €
  montant de l'opération plafonné à 6,00 €
- si montant de l'opération supérieur ou égal à 20,00 € **6,00 €**(3)
  dans la limite d'un plafond mensuel de 16,50 €(2)

(1) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque. (2) inclus dans le plafonnement spécifique lié aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte. (3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

Commission d'intervention

Par opération	8,00 €
Plafond mensuel (10 opérations)	80,00 €

La commission d'intervention correspond à la somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...). Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS COM INTERVENTION.

C Pour vous prémunir de la commission d'intervention, la Banque Populaire Occitane a mis en œuvre le service Facilité *Plus*, autorisation de caisse pré-accordée, utilisable à tout moment, en cas de besoin (pour plus d'informations, se reporter à la page 19).

Enfin, si malgré ce service à votre disposition, votre Conseiller Clientèle doit prendre la décision de payer ou non une opération se présentant sur un compte insuffisamment provisionné, il le fera après analyse complète de tous vos comptes (compte de dépôt, comptes d'épargne).

Opérations particulières

Frais par saisie administrative à tiers détenteur(*)	10% du montant de la créance plafond fixé à 100.00 €
Frais par saisie-attribution et frais par saisie conservatoire(*)	10% du montant de la créance plafond fixé à 220,00 €
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	Gratuit

(*) Ces frais ne sont pas soumis à TVA

Incidents de paiement

Incidents liés au chèque

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision

- montant inférieur ou égal à 50,00 €	22,00 €(1)
- montant supérieur à 50,00 €	42,00 €(1)

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.
Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FORFAIT CHEQUE REJETE.

i Attention aux conséquences de l'émission d'un chèque sans provision ! Le rejet d'un chèque pour défaut de provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble de vos comptes, dans toutes les banques ainsi que l'inscription au Fichier Central des Chèques, recensant les personnes frappées d'interdiction bancaire. Cette interdiction s'applique pour une durée de 5 ans. La levée de l'interdiction peut cependant être obtenue à tout moment, dès le paiement du chèque en interdiction. En cas de question, demandez à votre Conseiller Clientèle les conditions d'éligibilité et bénéficiez de moyens de paiement alternatifs au chèque.

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	18,00 €

Frais de gestion facturés pour toute lettre dont au moins un des chèques mentionnés est payé.

Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire	52,50 €
Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	30,00 €
Chèque remis et retourné impayé pour motif autre que sans provision	16,25 €

(1) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.

Incidents liés aux autres moyens de paiement

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision (y compris échéance de prêt[1][3])

- montant inférieur à 20,00 € — **montant de l'opération**
- montant supérieur ou égal à 20,00 € — **12,00 €**

Frais de rejet d'un virement, d'un TIPSEPA pour défaut de provision[1][3]

- montant inférieur à 20,00 € — **montant de l'opération**
- montant supérieur ou égal à 20,00 € — **12,00 €**

Frais de rejet de virement permanent pour défaut de provision[1][3]

- montant inférieur à 20,00 € — **montant de l'opération**
- montant supérieur ou égal à 20,00 € — **12,00 €**

Ces montants forfaitaires comprennent : les frais de rejet et la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement. Sur l'extrait de compte, les libellés utilisés sont : FRAIS PRÉLÈVEMENT IMPAYÉ et FRAIS VIR PER NON ÉXÉCUT.

Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire — **82,00 €**

Réception d'un prélèvement ou Titre Interbancaire de Paiement impayé — **10,25 €**

Déclaration au Fichier national des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers — **Gratuit**

Plafonnements spécifiques

Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte[2] pour les clients détenteurs de OCF

dans la limite d'un plafond mensuel de 16,50 €

Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte[2] pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L312-1-3 et R312-4-3 du Code Monétaire et Financier — **dans la limite d'un plafond mensuel de 25,00 €**

(1) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément. (2) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque. (3) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Mise en place ou renouvellement d'autorisation de découvert

Le solde du compte doit être maintenu créditeur. Une certaine souplesse de gestion peut toutefois être accordée par la mise en place d'une autorisation de découvert. Le coût total du découvert dépendra alors de son montant et de la durée pendant laquelle le compte sera débiteur.

Autorisation de découvert convenue

Autorisation temporaire (durée d'utilisation du découvert inférieure ou égale à 30 jours) — pour chaque autorisation — **25,00 €**

Facilité *Plus* (gestion d'une autorisation de découvert personnalisée) — par an — **30,00 €**

Intérêts débiteurs :

- découvert journalier moyen inférieur à 400,00 € — montant forfaitaire trimestriel **22,00 €**[1]
- découvert journalier moyen supérieur ou égal à 400,00 € — **TBB**[2] **+10,50%**

Pour exemple : pour une utilisation de découvert de 1 000 € (sans franchise d'agios) pendant une durée de 30 jours consécutifs au taux débiteur de 18,50 %, le TAEG[3] ressort à 20,31 % eu égard au taux d'usure en vigueur au 2ème trimestre 2020. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

(1)(2)(3) Cf. renvois page 20

Découvert non autorisé ou en dépassement

Intérêts débiteurs hors commission d'intervention (se reporter à la page 18, rubrique IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS)

- découvert journalier moyen inférieur à 400,00 €
  montant forfaitaire trimestriel **22,00 €**(1)
- découvert journalier moyen supérieur ou égal à 400,00 € **TBB**(2) **+10,50%**

Pour exemple : pour une utilisation de découvert de 1 000 € (sans franchise d'agios) pendant une durée de 30 jours consécutifs au taux débiteur de 18,50 %, le TAEG(3) ressort à 20,31 % eu égard au taux d'usure en vigueur au 2ème trimestre 2020. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

Le TAEG (Taux Annuel Effectif Global)(3) est indiqué sur le relevé de compte de dépôt. Le cas échéant, ce taux est écrêté pour respecter le plafond du taux réglementaire(4) en vigueur.

Lorsqu'un indice de marché est retenu pour la détermination du taux d'un découvert, dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro.

i Par principe et sauf convention contraire, nous convenons avec nos clients du fonctionnement créditeur du compte de dépôt. Pour éviter des incidents de paiement qui leur seraient préjudiciables, la banque peut accepter exceptionnellement d'honorer les valeurs présentées, malgré le défaut de provision, faisant passer ainsi le compte débiteur, ce qui pourra entrainer des frais pour le client (commission d'intervention, intérêts débiteurs, ...)

C Pour plus de simplicité à moindre frais, choisissez un seul compte de dépôt pour vos opérations quotidiennes et domiciliez vos revenus sur ce dernier.

(1) Hors TAEG selon l'article R 314-9 du Code de la Consommation. (2) Taux de Base Bancaire de la Banque Populaire Occitane applicable au 1er janvier 2021 : 8,00%. Ce taux est susceptible d'évolution. (3) TAEG indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R 314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée. (4) Taux plafond dit « Taux d'usure » calculé par la Banque de France pour la catégorie « Crédits de trésorerie aux particuliers » publié trimestriellement au Journal Officiel. Ce taux est disponible dans nos agences et sur notre site www.occitane.banquepopulaire.fr

Crédits à la consommation(1)

Frais de dossier crédit renouvelable	Gratuit
Frais de dossier prêt personnel :	
- frais de dossier proportionnels au montant du prêt :	1,00%
- minimum	75,00 €
- maximum	300,00 €
Frais de dossier prêt personnel jeunes actifs	30,00 €

\+ Les prêts destinés aux jeunes non actifs de 18 à 28 ans sont exonérés de frais de dossier.

Location avec Option d'Achat (automobile)	Nous consulter

Crédits immobiliers(2)

Frais de dossier prêt habitat :	
- frais de dossier proportionnels au montant du prêt :	1,00%
- minimum	300,00 €
- maximum	1000,00 €
Frais de dossier maximum prêt PAS (Prêt à l'Accession Sociale)	500,00 €
Frais de dossier Prêts Épargne-Logement	Gratuit
Frais de dossier Prêt à taux zéro	Gratuit

Frais de garanties et d'interventions sur dossier de prêt

Les assurances liées aux crédits	Nous consulter

Le coût de l'assurance des emprunteurs (décès, perte totale et irréversible d'autonomie, incapacité de travail) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit(3).

Assurance des emprunteurs est un contrat CNP Assurances et BPCE Vie, entreprises régies par le code des assurances.

Frais d'étude pour délégation d'assurance emprunteur	Gratuit
Délégation de créance ou nantissement de contrat d'assurance-vie	285,00 €

\+ Gratuit pour les contrats BPCE Assurances.

(1)(2)(3) Cf renvois page 21

Nantissement valeurs mobilières, gage de compte d'instruments financiers 285,00 €

+ Gratuit si les valeurs nanties sont en conservation dans notre banque.

Ouverture de dossier assurances emprunteur (décès, invalidité, incapacité temporaire) Gratuit

Frais d'avenant au contrat de prêt :
- pourcentage du capital restant dû : 0,50%
  - minimum 500,00 €
  - maximum 1000,00 €

Modification échéance prêt modulable
Selon conditions générales du contrat de prêt, avec un minimum de 101,50 €

+ Clients ACEF ou CASDEN : vous avez la possibilité de moduler vos échéances jusqu'à 2 fois sans frais.

(1) A partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire Occitane, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation. (2) A partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire Occitane, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L 312-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.
(3) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur

Transfert de prêt d'un compte à un autre 40,00 €

Indemnités de remboursement anticipé sur prêt Selon clause contractuelle

Frais de dossier caution locative :
- montant forfaitaire lors de la mise en place 50,00 €
- pourcentage annuel du montant de la caution, prélevé trimestriellement 3,00%

Frais de dossier Garantie Actif Passif :
- montant forfaitaire lors de la mise en place 110,00 €
- pourcentage annuel du montant de la caution, prélevé trimestriellement 3,00%

Frais de dossier caution jeunes locataires :
Accessible aux jeunes majeurs de moins de 28 ans non fichés à la Banque de France, clients BPOC et ayant une caution solvable.
- montant forfaitaire lors de la mise en place 30,00 €
- pourcentage annuel du montant de la caution, prélevé trimestriellement 1,00%

Frais de mainlevée de caution 32,50 €

Frais de mainlevée de garantie par acte 100,00 €

+ Gratuit pour les valeurs nantis en conservation dans notre banque ou contrats BPCE Assurances

Frais d'inscription par véhicule gagé (hors frais d'accompagnement des formalités administratives, qui s'élèvent à 125,00 € par dossier de prêt) 40,00 €

Autres prestations

Lettre d'information annuelle caution par an et par client 30,50 €

+ Lettre d'information annuelle des cautions : exonération pour les clients âgés de moins de 28 ans.

Modification jour de prélèvement ou domiciliation d'échéance 40,00 €

Délivrance d'attestation sur prêt par document 30,00 €

Demande de réédition de tableau d'amortissement par document 30,00 €

Frais de demande de décompte de prêt :
- contrats conclus avant le 01/07/2016 30,00 €
- contrat conclus après le 01/07/2016 Gratuit

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Épargne bancaire

Relevé des intérêts courus de compte à terme :
- trimestriel par an 20,00 €
- semestriel par an 15,00 €
- annuel par an 5,00 €
- hors abonnement à la demande par demande 15,00 €

Les produits ci-dessous ne sont plus commercialisés :

Duo*Plus* (organisation et gestion de trésorerie) par an 39,60 €

Jumelage aller (compte de dépôt vers compte d'épargne) par an 19,80 €

Jumelage retour (compte d'épargne vers compte de dépôt) Gratuit

Droits de garde (frais annuels)

Rétrocessions

La Banque Populaire propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'analyse d'une gamme issue du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. A ce titre, la Banque Populaire peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

Portefeuille composé uniquement d'OPC et de SCPI émis par le Réseau Banque Populaire (souscrits en agence ou avec Linebourse)

- pourcentage de la valeur des titres détenus	par an	0,40%
- montant maximum (CTO(1))	par an	35,00 €
- montant maximum (PEA(2))	par an	45,00 €

(1) CTO : Compte Titre Ordinaire. (2) PEA : Plan d'Épargne en Actions

Autres portefeuilles :

	Commission fixe par ligne	Commission proportionnelle (sur encours au 31 déc.)	Minimum annuel par portefeuille (CTO)
OPC et SCPI émis par le Réseau Banque Populaire	Gratuit	Gratuit	37,00 €
Emprunts du Réseau Banque Populaire	5,00 €	0,10%	
Autres valeurs	5,00 €	0,40%	

Service Linebourse (frais prélevés par trimestre et d'avance*) :

- sur encours (taux annuel)	0,30%
- minimum annuel (CTO)	37,00 €

Frais de tenue et de gestion de compte titres inactif ou de PEA

Application des droits de garde**

(compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier)

i Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (suivi des opérations sur titres, relevé de compte…). Ils sont perçus annuellement (trimestriellement si vous utilisez LineBourse), et d'avance, au titre de l'année en cours et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse de l'année civile précédente (ou du trimestre civil précédent pour LineBourse). Toute période entamée est due dans son intégralité.

Avec LineBourse, le service bourse de Cyber*Plus* gestion, gérez vos titres dans les meilleures conditions et accédez à toute l'information économique et financière.

C Pour limiter le montant de vos droits de garde : privilégiez les valeurs du Réseau Banque Populaire et limitez le nombre de petites lignes dans votre portefeuille.

* Hors coût des opérateurs de télécommunications et fournisseur d'accès. ** Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

i Un PEA contenant exclusivement des parts sociales est exonéré de droits de garde. Un PEA contenant des parts sociales ainsi que d'autres valeurs est soumis aux droits de garde sur les autres valeurs. Les parts sociales sont exonérées de droits de garde.

Opérations de bourse

OPC (PEA)		Gratuit
OPC (CTO) :		
- SICAV et FCP de trésorerie Banque Populaire	par souscription	10,00 €
- autres SICAV et FCP Banque Populaire		Gratuit
- SICAV et FCP autres banques	par souscription	45,01 €
Actions (PEA) :		
- pourcentage du montant brut	par ordre exécuté	1,20%
Actions (CTO) :		
- pourcentage du montant brut	par ordre exécuté	1,35%
- minimum du montant brut	par ordre exécuté	17,00 €
Droits et bons de souscription (PEA) :		
- pourcentage du montant brut	par ordre exécuté	1,20%
Droits et bons de souscription (CTO) :		
- pourcentage du montant brut	par ordre exécuté	1,35%
- minimum du montant brut	par ordre exécuté	2,73 €

Obligations :		
- pourcentage du montant brut	par ordre exécuté	1,20%
- minimum du montant brut (CTO)	par ordre exécuté	18,50 €
Valeurs nominatives en plus du % du montant de l'ordre	par opération	26,00 €
Traitement des bons de la concurrence	par dossier	85,00 €
Opérations sur titres non cotés		
- pourcentage du montant brut	par ordre exécuté	1,20%
	plafond	100,00 €
Opérations sur titres côtés à l'étranger (PEA) :		
- pourcentage du montant brut	par ordre exécuté	1,20%
Opérations sur titres côtés à l'étranger (CTO) :		
- pourcentage du montant brut	par ordre exécuté	1,50%
- minimum fixe	par ordre exécuté	64,00 €

Service Linebourse* - Ordres de bourse passés par Internet

Pourcentage du montant de l'ordre exécuté (PEA)		0,50%
Commission par tranche jusqu'à concurrence du montant de l'ordre exécuté (CTO) :		
- jusqu'à 1 500,00 €		Forfait de 9,00 €
- au-delà		0,50%
Opération sur titres côtés à l'étranger - Linebourse (PEA) :		
- pourcentage du montant brut par ordre exécuté		0,50%
Opération sur titres côtés à l'étranger - Linebourse (CTO) :		
- pourcentage du montant brut par ordre exécuté		0,65%
- minimum fixe	par ordre exécuté	41,00 €

i La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi (Internet, ...).

C Pour limiter les commissions, privilégiez les valeurs du Réseau Banque Populaire.

* Hors coût des opérateurs de télécommunications et fournisseur d'accès.

Services de règlement différé

Commission de service de règlement différé (taux mensuel) :	
- ordres hors Line Bourse	0,997%
- ordres Line Bourse	0,598%
Frais de prorogation :	
- par ligne (ordres hors Line Bourse et ordres Line Bourse)	0,179%
- forfait par opération (pour les ordres hors Line Bourse)	8,00 €

Opérations diverses sur titres (PEA)

Augmentation de capital (souscription numéraire ou attribution gratuite)	Gratuit
Opération d'échange, en pourcentage du montant de l'opération	Gratuit

Opérations diverses sur titres (CTO)

Augmentation de capital (souscription numéraire ou attribution gratuite)		2,90%
- avec un minimum de		9,30 €
- avec un maximum de		47,00 €
Opération d'échange, en pourcentage du montant de l'opération		0,43%
- avec un minimum de		3,30 €
- avec un maximum de		11,05 €
Compte-titres sans valeur	par an et par compte	3,00 €

i Les dates de valeur appliquées à la clientèle pour les opérations de bourse (achat et vente d'actions et/ou obligations françaises) sont de + 2 jours ouvrés par rapport à la date d'opération. Les jours ouvrés sont : du lundi au vendredi, week-ends et jours fériés exclus.

Opérations sur or

Par ordre d'achat ou vente		2,20%
	minimum	35,00 €
Réédition du bulletin d'essai en cas de perte du certificat d'origine		
	par lingot	70,00 €
Frais d'essai avec refonte		150,00 €
Refonte avec recherche de titre		180,00 €
Demande de lingot au titre 999,9‰		70,00 €
Expertise :	par pièce	2,00 €
	minimum	10,00 €
Conditionnement :	par sac	10,00 €
	par écrin	15,00 €

Frais de port (achat ou vente) 0,30%
minimum 10,00 €
Retour de valeur expertisée sans vente ou en conservation 80,00 €

Pour tout achat de pièces ou lingots d'or, si vous n'en avez pas un usage particulier, conservez les dans le sac plombé. En effet, à la revente, aucune décote ne vous sera appliquée.

Gestion de portefeuille

Gestion de portefeuille sous mandat Nous consulter
Compte Privilège (minimum 15 000 €) par an 0,40%

Gestion de patrimoine

Etude patrimoniale avec préconisations écrites par étude 1000,00 €

Nos Conseillers Clientèle sont à votre disposition pour l'aide à la déclaration fiscale et pour toute analyse patrimoniale.

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessus, le client est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Assurer vos moyens de paiement et vos appareils nomades

Sécuri*Plus*, cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement incluant vol ou bris accidentel du téléphone portable[1] :
- 1 assuré par an 30,50 €
- 2 assurés (titulaire et co-titulaire) par an 45,00 €

Sécuri High-Tech, cotisation à une offre d'assurance pour vos appareils nomades d'une valeur d'achat unitaire supérieure à 30 € hors téléphone portable[1]:
- formule solo Nous consulter
- formule famille Nous consulter

Sécuri*Plus* assure vos chéquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger. Sécuri*Plus* garantit le remboursement de vos clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément. Cette assurance fonctionne également si l'on vous dérobe vos espèces lors d'un retrait au distributeur, dans le cas d'une usurpation d'identité (utilisation frauduleuse des données personnelles) et lors du bris ou du vol de votre téléphone portable[1].

Sécuri High-Tech est un contrat unique pour protéger la plupart de vos appareils high-tech nomades d'une valeur d'achat unitaire supérieure à 30€ (à l'exception des téléphones mobiles) en cas de bris accidentel ou de vol, en France comme à l'étranger.

Sécuri*Plus* bénéficie d'avantages tarifaires dans le cadre des offres groupées Pack Famille et conventions CRISTAL

Votre assurance personnelle

MAV (Multirisque des Accidents de la Vie) par an **à partir de 99,00 €**
Pour faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie, l'assurance Multirisque des Accidents de la Vie peut permettre le versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros ainsi que des services d'assistance essentiels (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives et sociales...).[1]

Autonomis (tarif calculé selon l'âge de l'assuré et le niveau de garantie choisi)[1]
Nous consulter
Contrat d'assurance ayant pour objet le versement d'une rente mensuelle, d'un capital équipement forfaitaire et des services d'assistance indispensables pour faire face aux conséquences souvent lourdes de la perte d'autonomie.[1]

Protéger vos enfants

Assur - BP Enfant par enfant et par an 19,00 €
(ce contrat n'est plus commercialisé sauf pour les clients déjà détenteurs d'un contrat ASSUR BP Habitat Résidence Principale)
Ce contrat a pour objet d'assurer la protection de l'enfant, 24h/24h et 365 jours par an, en cas d'accident survenant dans le cadre de sa vie privée et de ses activités scolaires et extra-scolaires.[1]

Assur - BP Horizon **(ce contrat n'est plus commercialisé)** :
- formule individuelle par an 26,00 €
- formule tous risques par an **à partir de 54,00 €**

Assurance Habitation Jeune Nous consulter
Assurance Habitation offre aux jeunes de moins de 28 ans, une assurance logement à un tarif préférentiel.[1]

(1) Cf renvoi page 25

Assurer l'avenir de vos proches

Dédicace — par an — **à partir de 21,00 €**
En cas de décès par accident, Dédicace permet la transmission d'un capital aux bénéficiaires désignés qui doublera le montant de l'ensemble de l'épargne détenue à la Banque Populaire*.(1)(2)
(1)(2) Cf. renvois page 25

Fructi-Budget 2
Ce contrat garantit, en cas de décès accidentel de l'assuré, un revenu mensuel garanti pendant deux ans à la personne désignée par l'assuré pour recevoir la prestation. La cotisation dépend du montant de la prestation qui sera versée mensuellement(1) :

- option 1 (1 500 €)	par an	**55,00 €**
- option 2 (3 000 €)	par an	**98,50 €**

Fructi-Facilités — par an — **20,90 €**
Ce contrat d'assurance prévoit le versement d'un capital, en cas de décès de l'assuré en fonction de la situation du compte bancaire au jour du décès.(1)

Assurance Famille — **Suivant options**
Ce contrat permet de garantir à l'assuré ou sa famille un capital et/ou une rente éducation(3), exonéré d'impôts et de droits de succession, ainsi que de solides garanties d'assistance pour faire face aux conséquences financières liées à une maladie redoutée(4), une invalidité absolue et définitive ou un décès toutes causes.(1)

Fructi-Famille **(ce contrat n'est plus commercialisé)** — **Suivant options**

Assur-BP Santé — **Suivant options**
(Offre adaptée en fonction de votre situation, avec 3 profils : Solo, Famille ou Master, et choix parmi 4 niveaux de couverture)
Ce contrat prévoit le remboursement des dépenses de santé en complément des prestations versées par le Régime Obligatoire. Il donne accès à des prestations d'assistance et de tiers payant.(1)

Tisséa **(ce contrat n'est plus commercialisé)** — **Suivant options**

Assurance Obsèques — **Suivant options**
Ce contrat de prévoyance prévoit le versement d'un capital destiné à financer une partie ou la totalité des frais de vos obsèques.(1)

Plan Fructi-Obsèques **(ce contrat n'est plus commercialisé)** — **Suivant options**

(1) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. (2) Pour un montant de capital ne pouvant être supérieur au montant maximum fixé contractuellement et ne pouvant excéder 75 000 euros quel que soit le nombre de contrat . (3) La rente éducation est un versement dédié aux enfants bénéficiaires nés ou à naître et âgés de moins de 26 ans à la date du décès de l'assuré/adhérent. (4) Maladies graves telles qu'un infarctus du myocarde, certains cancers, un accident vasculaire cérébral, (liste non exhaustive) telles que définies dans les conditions générales valant notice d'information.
* Voir conditions générales du contrat disponible en agence. **Dans les limites de la législation en vigueur.

Assurer vos biens

Assurance Auto	Nous consulter
Assurance 2 roues	Nous consulter
Assurance Habitation	Nous consulter
Assur - BP Auto **(ce contrat n'est plus commercialisé)**	Nous consulter
Assur - BP Moto **(ce contrat n'est plus commercialisé)**	Nous consulter
Assur - BP Habitat **(ce contrat n'est plus commercialisé)**	Nous consulter
Assur - BP Immeuble **(ce contrat n'est plus commercialisé)**	Nous consulter

Protection juridique BP — Nous consulter
Ce contrat vous fournit les moyens juridiques et financiers nécessaires pour vous aider à trouver prioritairement une solution amiable ou à défaut judiciaire à un litige garanti(1).

Informations juridiques et pratiques

Informations juridiques et vie pratique (service téléphonique)(2) par an **4,10 €**
(ce produit n'est plus commercialisé)

C La souscription d'un contrat d'assurance est un acte important. Il est donc essentiel de bien connaître le niveau de couverture et les services associés à votre assurance. Votre Conseiller Clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix d'une assurance adaptée à votre situation et à vos besoins et vous fournir toute information complémentaire nécessaire.

Pour tous ces produits, les conditions générales des contrats sont disponibles en agence. Ces tarifs concernent des produits d'assurance. Conformément aux dispositions du contrat, le montant peut être révisé annuellement chaque 31 décembre par l'assureur. Toute modification est notifiée à chaque adhérent assuré, au plus tard, trois mois avant le 1er janvier.

(1) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. (2) Hors coûts de communication prélevés par l'opérateur.

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL(1)

Forfait Mobilité Internationale

Offre mobilité carte (à partir de 16 ans) par mois **11,00 €**

Offre d'une durée de 3 mois minimum permettant la prise en charge des frais liés à l'ensemble de vos opérations par carte bancaire à l'international (hors commission de change).

Offre mobilité virement (à partir de 16 ans) par mois **11,00 €**

Offre d'une durée de 3 mois minimum permettant la prise en charge des frais d'un virement par mois émis en euros ou en devises par Internet avec Cyber*Plus* gestion ainsi que la moitié des commissions de change.

Achat de devises(2)

Achat et vente de billets de banque étrangers :

- **transaction inférieure à 100 €** par opération **3,00 €**
- **transaction supérieure ou égale à 100 €** **Gratuit**

i Notre banque communique le cours des devises avant toute exécution d'opérations de change. Attention, le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

C Avant tout déplacement, renseignez-vous auprès de votre agence : certains billets ne sont pas repris en raison des falsifications trop fréquentes.

Opérations par carte bancaire (cartes Visa et MasterCard)(1) (Les produits MasterCard ne sont plus commercialisés)

Paiement par carte bancaire en devises :

- commission fixe par paiement **0,30 €**
- commission proportionnelle au montant du paiement **2,90%**

Retrait d'espèces à un distributeur en devises :

- commission fixe par retrait **3,30 €**
- commission proportionnelle au montant du retrait **2,50%**

Retrait au guichet :

- commission fixe par retrait **4,00 €**
- commission proportionnelle au montant du retrait :
  - en euros dans l'Espace Economique Européen **2,00%**
  - en euros dans les autres pays ou en devises **2,50%**

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE. (voir détail zone EEE page 27). (2) Sous réserve de disponibilité des fonds.

Virements non SEPA(1)

Virement non SEPA émis en euros ou en devises :

- au guichet de votre agence par virement **25,00 €**
- par Internet par virement **15,00 €**

En cas de virement en devises, la commission de change proportionnelle au montant de la transaction s'applique en sus. **Voir ci-après**

Supplément pour virement européen avec instruction particulière **20,40 €**

Chèques émis en euros ou en devises(1)

Paiement de chèque émis en euros ou en devises **25,00 €**

En cas de chèque en devises, la commission de change proportionnelle au montant de la transaction s'applique en sus. **Voir ci-après**

Virements en provenance de l'étranger(1)

Virement non SEPA reçu en euros ou en devises par virement **16,50 €**

En cas de virement en devises, la commission de change proportionnelle au montant de la transaction s'applique en sus. **Voir ci-après**

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE.

Le SEPA (Single Euro Payment Area) émane d'une volonté de la Communauté Européenne de créer un espace harmonisé des paiements, permettant aux consommateurs d'effectuer des règlements selon les conditions techniques, juridiques et tarifaires identiques. Les cartes, les virements (SCT €urovirement SEPA) et les prélèvements (SDD €uroprélèvement SEPA) sont concernés par cette harmonisation sous réserve, pour le virement et le prélèvement, d'être libellés en euros et de reprendre le BIC(2) et l'IBAN(2) dans les coordonnées bancaires et que les banques soient adhérentes SEPA.

Un virement est considéré comme virement SEPA sous réserve qu'il soit libellé : en euro, à destination ou en provenance de l'un des pays de l'Espace Économique Européen, en frais partagés entre le donneur d'ordre et le bénéficiaire.

L'IBAN(2) et le BIC(2) doivent être correctement renseignés. Depuis le 1er janvier 2007, leur communication est devenue obligatoire.

Virement en provenance de l'étranger : à la différence du virement réglementé européen où les frais sont obligatoirement partagés, les frais du virement international peuvent être à votre charge ou à charge du bénéficiaire.

Certains pays exigent une attestation de prestations d'assistance médicale pour l'obtention d'un visa d'entrée. Pour les cartes Visa, vous devez demander cette attestation 10 jours avant votre départ sur le site www.visa-assistance.fr, rubrique DEMANDER UNE ATTESTATION D'ASSISTANCE MÉDICALE. Pour les cartes MasterCard (Ce produit n'est plus commercialisé) : vous devez téléphoner au 01 45 16 65 65 (numéro non surtaxé).

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE. (2) BIC : Bank Identifier Code. IBAN : International Bank Account Number

Encaissement de chèques en € ou en devise payables à l'étranger(1)

Commission proportionnelle au montant du chèque	0.10%
- minimum	30,00 €
- maximum	100,00 €
En cas de chèque en devises, la commission de change proportionnelle au montant de la transaction s'applique en sus.	Voir ci-après
Frais d'expédition pour les envois à l'encaissement	Nous consulter

Opérations en devises

Frais de tenue de compte en devises	par an	75,00 €
Commission de change proportionnelle au montant de la transaction		0,05%
- minimum		15,50 €
- maximum		250,00 €
Frais pour achat / vente de devises en Bourse au comptant		30,00 €

Les commissions sur services spécifiques

Frais de recherche auprès de nos correspondants étrangers	24,00 €
Frais de transmission courrier	11,00 €

En fonction du pays de la devise, l'encaissement immédiat de chèques est possible ou pas. Il convient de se renseigner avant d'engager l'opération.

À savoir : tout compte ouvert en devises ne peut faire l'objet de retraits ou versements en espèces.

Zone EEE(2) : Espace Economique Européen, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République Tchèque.

Zone SEPA : Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Cité du Vatican, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.

Zone EURO : constituée par les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie et Lituanie.

Pour votre sécurité et pour limiter vos frais, nous vous conseillons de privilégier le virement au paiement par chèque.

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE.(2). (2) Voir détail zone EEE ci-dessus.
(2) Des négociations sont en cours entre l'Union Européenne et le Royaume-Uni dans le cadre du BREXIT. A compter du 1er janvier 2021, selon la nature de l'accord conclu, les conditions d'accomplissement des opérations avec le Royaume-Uni pourront être modifiées.

TARIFS JEUNES ET JEUNES ACTIFS

Tenue de compte de dépôt

- par compte	2,00 €
- les jeunes détenteurs d'une convention jusqu'à 28 ans inclus	Gratuit
- les clients mineurs (moins de 18 ans)	Gratuit

Moyens et opérations de paiement

Fourniture carte **Point Argent Plus** à débit immédiat (offre réservée aux clients de 12 à 17 ans inclus)	par an	14,25 €
Fourniture carte **Visa Electron NRJ** à débit immédiat à partir de 12 ans **(ce service n'est plus commercialisé)**	par an	35,70 €
Fourniture carte **Visa Classic NRJ** à débit immédiat ou différé à partir de 16 ans **(ce service n'est plus commercialisé)**	par an	47,10 €

Cotisation à une offre groupée de services

FORFAIT CRISTAL

voir détail p.14 - gratuit si inclus dans un Pack Famille **à partir de 1,00 € / mois**

Convention NRJ BanquePop' (12 à 17 ans inclus)
(ce produit n'est plus commercialisé)

- Cotisation avec carte Visa Electron NRJ à débit immédiat sans Sécuri*Plus*	par mois	1,00 €
- Cotisation avec carte Visa Electron NRJ à débit immédiat et avec Sécuri*Plus*	par mois	2,00 €

Forfait tranquillité (offre réservée aux clients de 18 à 30 ans inclus)
(ce produit n'est plus commercialisé) par mois **4,00 €**

Produits et services inclus :

- Exonération des frais par retrait d'espèces à un distributeur automatique à billets d'une autre banque en zone euro
- Mise en place d'une facilité de caisse d'un montant maximum de 400 euros avec exonération des agios (les périodes de découvert ne peuvent excéder chacune 30 jours consécutifs, le compte devant redevenir créditeur entre chaque période(1))
- Réédition du code confidentiel de la carte dans la limite d'une fois par an
- Commande de carte en cas d'usage non conforme par le client (détérioration, blocage puce par client…) dans la limite d'une fois par an
- Frais d'envoi de chéquier à domicile en courrier simple
- Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Forfait liberté (offre réservée aux clients de 16 à 30 ans inclus)
(ce produit n'est plus commercialisé) par mois **3,00 €**

Produits et services inclus :

- Exonération des frais par retrait d'espèces à un distributeur automatique à billets d'une autre banque en zone euro
- Réédition du code confidentiel de la carte dans la limite d'une fois par an
- Commande de carte en cas d'usage non conforme par le client (détérioration, blocage puce par client …) dans la limite d'une fois par an
- Frais d'envoi de chéquier à domicile en courrier simple
- Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS.

Ces forfaits bénéficient d'avantages tarifaires dans le cadre de la convention de relation AFFINEA. Pour plus d'informations, reportez-vous à la rubrique COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICE.

(1) Sous réserve d'acceptation du dossier par une agence Banque Populaire Occitane

Forfait Mobilité Internationale

Offre mobilité carte (à partir de 16 ans) par mois **11,00 €**

Offre d'une durée de 3 mois minimum permettant la prise en charge des frais liés à l'ensemble de vos opérations par carte bancaire à l'international (hors commission de change).

Offre mobilité virement (à partir de 16 ans) par mois **11,00 €**

Offre d'une durée de 3 mois minimum permettant la prise en charge des frais d'un virement par mois émis en euros ou en devises par Internet avec Cyber*Plus* gestion ainsi que la moitié des commissions de change.

Option mobilité internationale pour les titulaires de l'offre CRISTAL (de 16 à 28 ans)

Offre d'une durée de 3 mois minimum réservée aux jeunes de 16 à 28 ans ayant souscrit une convention CRISTAL (Essentiel ou Confort) et qui regroupe l'offre mobilité carte et l'offre mobilité virement.

	Essentiel	Confort
16-24 ans	6€ / mois	7€ / mois
25-28 ans	8€ / mois	

LE COÛT DE L'+XPAT .COM

Comparez le coût de la vie entre votre ville de départ et votre ville de destination. Etudier ou vivre à l'étranger, ce n'est pas forcément ce que vous imaginez. Avec Banque Populaire et Flying Yak, comparez le coût de la vie entre votre ville de départ et votre ville d'expatriation. Rendez-vous sur lecoutdelexpat.com

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Crédits

Frais de dossier prêts étudiants, apprentis **Gratuit**

Assurances

Assur – BP Enfant par enfant et par an **19,00 €**
(ce contrat n'est plus commercialisé)

Ce contrat a pour objet d'assurer la protection de l'enfant, 24h/24h et 365 jours par an, en cas d'accident survenant dans le cadre de sa vie privée et de ses activités scolaires et extra-scolaires[1].

Assur – BP Horizon :
(ce contrat n'est plus commercialisé)

- formule individuelle par an **26,00 €**
- formule tous risques **à partir de 54,00 €**

Assur – BP Horizon offre aux jeunes de moins de 28 ans une assurance personnelle (responsabilité civile, assistance en cas d'accident…) et/ou une assurance logement (indemnisation en cas d'incendie, dégât des eaux, dommage aux biens mobiliers, vol…).[1]

[1] Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

TARIF acb

acb (Association des Clients et des Sociétaires de la Banque Populaire Occitane)

Adhésion annuelle **14,00 €**

Pour plus d'informations, consultez le site Internet www.acb-banquepopulaire.fr

L'acb vous permet de bénéficier de réductions dans de nombreux domaines (voyages, sport, cinéma, musées, festivals, concerts…) que vous retrouverez dans le magazine Banco ! qui vous est adressé trimestriellement. L'adhésion annuelle à l'acb bénéficie d'avantages tarifaires dans le cadre de la convention de relation AFFINEA.

TARIF ACEF

Offre multi-avantages ACEF (Association créée par et pour les fonctionnaires et agents des services publics)

Adhésion annuelle **15,00 €**

Bénéficiez toute l'année de réductions sur vos achats quotidiens et sur vos loisirs.

RÉSOUDRE UN LITIGE, EXPRIMER UNE RÉCLAMATION

La volonté de la Banque Populaire Occitane est de vous apporter en permanence la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute. Malgré notre vigilance, des insatisfactions ou des difficultés peuvent toutefois survenir.

Dans ce cas, vous pouvez exprimer votre réclamation comme suit :

1- Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié.

2- En cas de réclamation, vous pouvez également contacter le Service Relations Clients de votre banque :

- Par courrier :
  BANQUE POPULAIRE OCCITANE - Service Relations Clients
  Avenue Maryse Bastié BP19 - 46022 CAHORS CEDEX
- Par Internet : www.occitane.banquepopulaire.fr
  Rubrique CONTACTER UN CONSEILLER puis « E-mail »
- Par téléphone : 05 81 22 00 00 (Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur, accessible du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h)

Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Toutefois si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui sauf cas très particulier ne devrait pas dépasser 2 mois (à compter de la date de réception de votre réclamation). Concernant les réclamations liées aux services de paiement, une réponse vous sera apportée dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

3. En dernier recours, le Médiateur de la consommation

Enfin, lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de l'agence ou du Service Relations Clients, vous pouvez demander gratuitement l'intervention du Médiateur de la consommation dans le délai d'un an à compter de votre réclamation auprès de la Banque Populaire Occitane / Service Relations Clients, sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez et dans la mesure où l'objet du litige entre dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de Médiation disponible sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

Vous pouvez le saisir par voie postale :

- Médiateur de la consommation auprès de la FNBP
  76-78 avenue de France 75204 PARIS CEDEX 13
  ou directement sur son site internet : https://www.mediateur-fnbp.fr/
  ou celui de la médiation de la consommation :
  http://www.economie.gouv.fr/mediation-conso

Dans le cas d'un litige relatif à des services et placements financiers (tels qu'actions, obligations, OPC, ...), à l'information des investisseurs, à l'exécution des ordres (délais, contenu), à des problèmes de tenue de compte titres, vous pouvez vous adresser au Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La saisine du Médiateur de l'AMF peut se faire gratuitement soit par voie postale à l'adresse suivante :

- Le Médiateur - Autorité des marchés financiers
  17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02
  soit en complétant le formulaire de demande de médiation
  sur le site internet de l'AMF : www.amf-france.org

La charte de la Médiation de l'AMF est également disponible sur ce site.

Pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation, vous pouvez vous adresser au Médiateur de l'assurance.
Vous pouvez le saisir par voie postale :

- La Médiation de l'Assurance TSA 50110 - 75441 PARIS CEDEX 09
  ou directement sur le site Internet : https://www.mediation-assurance.org

En cas de souscription par Internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voie extrajudiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande :
http://ec.europa.eu/consumers/odr/.

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE

- Le Service clientèle ALODIS :
  Depuis la France, au 05 81 22 00 00 (numéro non surtaxé)
  Depuis l'étranger, au +(33)5 81 22 00 00
  (coût variable en fonction du pays de l'opérateur)
  du lundi au vendredi de 8h à19h et le samedi de 8h à 13h.
- Le site Internet www.occitane.banquepopulaire.fr

VOS REPÈRES

L'ACCÈS AUX TARIFS APPLIQUÉS PAR VOTRE BANQUE

Votre banque vous informe des modifications tarifaires 2 mois avant leur mise en application. Les tarifs bancaires sont accessibles dans l'ensemble de nos points de vente (brochure tarifaire Particuliers et Professionnels & Entreprises et document d'information tarifaire). Sur vos relevés de compte, le pictogramme ☞ vous permet d'identifier les opérations correspondant à des frais prélevés par la banque au titre de la gestion de votre compte bancaire. Un récapitulatif est également restitué à la fin de vos relevés.

De plus, votre banque vous envoie chaque année, au mois de janvier, un document récapitulant le total des sommes perçues au cours de l'année civile précédente, au titre des produits et services dont vous avez bénéficié dans le cadre de la gestion de votre compte bancaire.

LES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT DE VOTRE COMPTE DE DÉPÔT

À l'ouverture de compte, votre Conseiller Clientèle vous délivre la convention de compte de dépôt qui contient toutes les règles de fonctionnement de votre compte. Élaborée dans le cadre de la charte bancaire, cette convention de compte précise les modalités de fonctionnement du compte, la périodicité des extraits de compte, la délivrance des chéquiers, leur utilisation et leur mise en opposition, les tarifs associés à la convention.

Pour plus de détails, nous vous invitons à prendre connaissance de ce document mis à jour et disponible gratuitement dans votre agence ou sur Internet à l'adresse suivante : www.occitane.banquepopulaire.fr

Vous pourrez également en obtenir une copie papier sur simple demande auprès de votre Conseiller Clientèle.

DES RENSEIGNEMENTS PRATIQUES SUR LA BANQUE

Votre banque tient à votre disposition dans l'ensemble des points de vente des mini-guides et guides de la Fédération Bancaire Française.

ET POUR PLUS D'INFORMATIONS…

Consultez le site Internet de la Fédération Bancaire Française, « les Clés de la Banque » : www.lesclesdelabanque.com

Il contient de multiples informations sur vos droits et obligations, l'utilisation de votre compte, de vos moyens de paiement.

Les crédits renouvelables sont des produits de BPCE Financement qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière.
BPCE Financement au capital de 73 801 950 euros
Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France, 75201 PARIS CEDEX 13
439 869 587 RCS PARIS
Adresse : Panhard et Levassor, 75634 Paris cedex 13

La Location avec Option d'Achat est un produit de Capitole Finance-Tofinso, intermédiaire de crédit du bailleur BPCE Lease,
société anonyme au capital de 354 096 074 euros
Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France, 75201 PARIS CEDEX 13
379 155 369 RCS de Paris

Sécuri*Plus*, Sécuri High-Tech, Multirisque des Accidents de la Vie, Autonomis, Dédicace et Fructi-Budget 2 sont des produits de BPCE Prévoyance,
société anonyme au capital social de 13 042 257,50 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris - 352 259 717 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.

Fructi-Facilités, Assurance obsèques sont des produits de BPCE Vie,
SA au capital social de 161 469 776,00 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris - 349 004 341 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.

Assurance famille est un produit de BPCE Vie,
SA au capital social de 161 469 776,00 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris- 349 004 341 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.
et BPCE Prévoyance, SA au capital social de 13 042 257,50 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris - 352 259 717 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.

Assurance emprunteur est un produit de BPCE Vie,
SA au capital social de 161 469 776,00 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris - 349 004 341 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.
et CNP ASSURANCES, SA avec conseil d'administration,
au capital social de 686 618 477 € entièrement libéré,
Siège social : 4, place Raoul Dautry, 75015 Paris
Immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 341 737 062.
Entreprise régie par le Code des assurances.

Assur BP Santé, Assurance Auto, Assurance 2 roues et Assurance Habitation sont des contrats de BPCE Assurances,
société anonyme au capital de 61 996 212 euros.
Siège social : 88, avenue de France 75641 Paris Cedex 13,
immatriculé au RCS Paris n° B 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances.

Assur BP Enfant, Assur BP Horizon, Assur BP Auto, Assur BP Moto, Assur BP Habitat, Assur BP Immeuble et Informations juridiques et vie pratique sont des produits de BPCE IARD, SA
à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 euros entièrement versé.
Siège Social : Chaban 79180 CHAURAY - 401 380 472 RCS NIORT
Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 NIORT Cedex 09
Entreprise régie par le Code des assurances.

Protection Juridique est un produit de Covéa Protection Juridique,
société anonyme au capital de 88 077 090,60 euros entièrement versé
Siège social : 33, rue de Sydney - 72045 Le Mans cedex 2
RCS Le Mans 442 935 227 - APE 6512 Z
Entreprise régie par le Code des Assurances.

Banque Populaire Occitane : Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L 512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit ; intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le n°07 022 714, ayant son siège social à BALMA (31130), 33-43 avenue Georges Pompidou, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro SIREN RCS TOULOUSE 560 801 300

Crédits photos : © iStockphoto by Getty Images

Q559 - Conception : Feuille@Feuille 38 rue Lacordaire 46000 CAHORS – Fabrication : imprimeur BCR - ZA Lafourcade - 32200 GIMONT

E078585